

**ARRÊTÉ relatif à la recevabilité des candidatures
aux élections électroniques partielles des 29 et 30 avril 2025
de trois représentants au conseil de la recherche
de l'Université Toulouse Capitole**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-1 à D. 719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu le règlement intérieur de l'université Toulouse Capitole ;
Vu la décision cadre en date du 15 février 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté portant organisation des élections partielles de trois représentants au conseil de la recherche de l'université Toulouse Capitole les 29 et 30 avril en date du 11 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1

Les opérations électorales partielles visant à pourvoir trois sièges vacants de représentants des personnels au sein du conseil de la recherche de l'Université Toulouse Capitole auront lieu du mardi 29 avril 2025 à 9 heures au mercredi 30 avril 2025 à 17 heures.

Les candidatures annexées au présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15/04/2025

Pour Le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole



Hugues KENFACK

ANNEXE

Candidatures par collège

Personnels habilités à diriger des recherches
Section Droit public et science politique

M. Julien BETAILLE

Personnels pourvus d'un doctorat
Section Droit public et science politique

Mme Hanan QAZBIR

Personnels pourvus d'un doctorat
Section Droit privé et histoire du droit

M. Sébastien RANC